



CRRAE-UMOA

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

**APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE
POUR LE PROJET DE LA RIVIERA**

-----CAHIER DES CHARGES-----

Janvier 2016

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent cahier de charges a pour objet la définition des conditions de soumission à l'appel d'offres relatif au recrutement d'un Bureau de Contrôle Technique pour assurer la bonne réalisation des travaux de construction d'un complexe immobilier à Abidjan, dans la commune de Cocody, composé de :

- un bloc administratif composé de salle de réunion, 6 étages comportant 2 plateaux locatifs, un sous-sol d'une capacité d'environ 50 places de parkings ;
- un bloc de logements long séjour de 24 appartements de type F3 et F5 sur six niveaux, des caves et des places de parkings en sous-sol ;
- un bloc de logements court séjour composé de 24 appartements type F2 répartis sur 6 niveaux à raison de 4 appartements par niveau ;
- un ensemble composé au rez-de-chaussée d'une grande cuisine et d'un restaurant, une terrasse et une salle de gym.

Il est à noter que le projet architectural, tel que décrit ci-dessus, a été sélectionné à l'issue d'un concours d'idée architectural et se trouve dans sa phase d'ajustement. Le chronogramme indicatif de l'opération prévoit la passation des marchés des entreprises de travaux, au premier trimestre 2016, au plus tard.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES MISSIONS DU BCT

Les prestations attendues du Bureau de Contrôle Technique (BCT) sont relatives aux missions désignées L, S, PI et F par la norme française **NF P 03 100 – septembre 1995** «Critères généraux pour la contribution du contrôle technique à la prévention des aléas Techniques dans le domaine de la construction ».

ARTICLE 3 : DEROULEMENT ET DUREE DES MISSIONS DU BCT

3.1. Déroulement des missions

Les prestations du BCT se dérouleront suivant les quatre (4) phases dénommées A, B, C et D selon la nature et l'état d'avancement actuel des projets.

3.1.1. Phase A : Examen des documents d'avant-projet définitif

Les interventions du BCT comprendront :

- la participation aux réunions de mises au point technique du projet ;
- l'examen des notes de calcul élaborées dans le cadre des études d'avant-projet ;
- l'examen des plans et des pièces écrites du dossier d'avant-projet définitif.

3.1.2. Phase B : Examen des documents d'exécution

Outre la participation aux réunions de mises au point technique, le BCT procédera, durant cette phase, à l'examen des notes de calcul, des plans d'exécution et des fiches techniques élaborées par le Bureau d'Études Techniques et par les entreprises chargées des travaux et portant sur:

- les ouvrages soumis au contrôle technique ;
- les éléments d'équipements soumis au contrôle technique.

3.1.3. Phase C : Examen sur chantier des ouvrages et éléments soumis au contrôle

Les interventions du BCT durant cette phase consisteront en :

- l'examen visuel du chantier de réalisation des ouvrages et éléments d'équipements soumis au contrôle ;
- la participation aux rendez-vous de chantier ;
- la rédaction des rapports de fin de chantier et ceux destinés aux assureurs ;
- l'assistance au Maître de l'ouvrage pour la réception provisoire du chantier des réalisations ;
- l'établissement du rapport final de contrôle technique.

3.1.4. Phase D: Examen des travaux effectués pendant la période de garantie de parfait achèvement

Les interventions du BCT durant cette phase consisteront en :

- l'examen des ouvrages et éléments d'équipement ayant été soumis au contrôle ;
- l'assistance au Maître d'Ouvrage pour la réception définitive des travaux.

3.2. Durée de la mission du BCT

Les prestations du BCT s'étendent de la date de signature du contrat à la date de réception définitive des ouvrages.

En cas de dépassement des délais d'exécution des travaux, pour quelques raisons que ce soit, le BCT est tenu d'accomplir sa mission jusqu'à la fin du chantier, sans honoraires supplémentaires.

ARTICLE 4 : HONORAIRES

La rémunération du BCT pour l'ensemble des missions décrites aux articles 2 et 3 ci-dessus, sera déterminée au pourcentage du montant total hors taxes, hors droits de douane des travaux concernés par la mission du BCT.

A cet égard, le soumissionnaire est invité à proposer un taux de rémunération pour chacune des hypothèses ci-après :

4.1. Hypothèse 1

Montant des travaux supérieur ou égal à six milliards (6 000 000 000) FCFA et inférieur à sept milliards (7 000 000 000) FCFA.

4.2. Hypothèse 2

Montant des travaux supérieur ou égal à sept milliards (7 000 000 000) FCFA et inférieur à huit milliards (8 000 000 000) FCFA.

4.3. Hypothèse 3

Montant des travaux supérieur ou égal à huit milliards (8 000 000 000) FCFA.

ARTICLE 5 : DELAIS

Le BCT disposera d'un délai de trois (3) semaines pour formuler les avis sur les documents qui lui seront soumis pour examen.

ARTICLE 6 : PENALITES

Les retards imputables au BCT et relatifs à la délivrance d'avis techniques sont sanctionnés par l'application d'une pénalité égale à un deux millièmes (1/2000ème) du montant global des Honoraires par jour calendaire de retard, déductible des sommes dues par le Maître d'Ouvrage. Toutefois, les pénalités pour retard sont plafonnées à 5% du montant total du marché.

ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT

Les sommes dues seront payées par virement bancaire sur présentation d'une demande d'acompte établie en trois (3) exemplaires.

7.1. Échéancier des paiements

N°1	Termes de l'échéancier	Taux (%)
1	à la signature du contrat du BCT	10
2	phase d'APD, par acomptes mensuels au prorata des plans et pièces écrites examinées	20
3	à la signature du contrat des entreprises	10
4	pendant les travaux, par acomptes mensuels au prorata des plans et dossiers d'exécution examinés	20
5	pendant les travaux, par acomptes mensuels en fonction de l'avancement du chantier	30
6	à la réception provisoire	5
7	à la réception définitive	5
TOTAL		100

Les acomptes correspondant aux termes 1 et 2 de l'échéancier des paiements seront calculés à partir d'une assiette provisoire fixée au moment de la signature du contrat à **six milliards (6 000 000 000)** de francs CFA, et libéré sur présentation d'une caution bancaire délivrée par un établissement financier agréé.

Les acomptes correspondant aux termes de paiements 3, 4, 5, 6 et 7 seront calculés sur le montant des marchés des entreprises.

7.2. Réajustement des honoraires

A chaque changement de l'assiette de rémunération, les acomptes déjà perçus seront réajustés en plus ou en moins, en tenant compte des nouvelles enveloppes financières. Ces réajustements seront effectués après la signature des marchés des entreprises et à la suite de l'approbation des travaux en plus ou en moins-values durant les opérations de construction.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES

Les missions du BCT ne se substituent pas à celles de l'Architecte ou de l'Entrepreneur qui conservent leurs attributions et responsabilités respectives.

Dans le cadre des lois et règlements en vigueur à la date de la signature du contrat, le BCT assumera vis-à-vis de la CRRAE-UMOA, la responsabilité des dommages dérivant de ses seules fautes résultant de l'accomplissement des missions à lui confiées et pour lesquelles il déclare être assuré, sans pouvoir être tenu responsable, ni personnellement, ni même par les effets de la solidarité, du fait de tiers autres que ses préposés.

Les missions de BCT sont incompatibles avec toutes autres missions de conseil ou d'assistance aux entreprises attributaires des marchés de réalisation des travaux.

Le BCT retenu dans le cadre de ces travaux s'engage donc à ne pas proposer ses services aux entreprises intervenant dans la réalisation du projet.

ARTICLE 9 : CANDIDATURE

Sont admis à concourir, les bureaux agréés et habilités à exercer en République de Côte d'Ivoire.

ARTICLE 10 : RESULTAT

La décision de la CRRAE-UMOA sera communiquée individuellement aux participants dans un délai de trois (3) mois à compter de la date limite de dépôt des offres. Cette décision est sans appel, ni justification.

ARTICLE 11 : PRESENTATION DES OFFRES

Les dossiers de soumission devront être déposés, dans le délai indiqué dans l'avis d'appel d'offres, à l'adresse suivante :

Immeuble CRRAE-UMOA (4^{ème} Etage)
 Angle Boulevard Botreau Roussel – Rue privée CRRAE-UMOA
 01 BP 2056 Abidjan 01
 Tel : 20 25 95 00 Fax : 20 33 41 16 / 20 25 95 25

Les offres, rédigées en langue française comprendront :

11.1. Dossier administratif

Le dossier administratif devra comporter les pièces suivantes :

- le présent cahier des charges entièrement paraphé, signé et daté avec la mention manuscrite " lu et approuvé " ;
- les renseignements complets concernant le statut de la société et de ses associés accompagnés des pièces dûment certifiées indiquant sa constitution et sa nationalité ;
- l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de la République de Côte d'Ivoire ;
- l'attestation datant de moins de trois (03) mois délivrée par le tribunal et indiquant que le soumissionnaire n'est pas en faillite et qu'aucune procédure collective d'apurement du passif n'est ouverte à son encontre;

- l'attestation d'usage délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme ;
- l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
- l'attestation délivrée par l'Administration Fiscale indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme ;
- une copie certifiée de l'arrêté d'agrément à exercer en Côte d'Ivoire ;
- une copie de l'agrément des compagnies d'assurance ou de réassurance.

L'ensemble du dossier administratif sera relié en un bloc reproduit en quatre (04) exemplaires (l'original+3 copies) portant la mention suivante:

**APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU
DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LE PROJET DE LA RIVIERA
DOSSIER ADMINISTRATIF**

I 1.2. Offre financière et dossier technique

L'offre financière et le dossier technique devront comprendre les documents suivants :

- la proposition d'honoraires établie en fonction des données de l'article 4 et conformément au modèle de soumission joint en annexe;
- la liste des références techniques du cabinet sur les cinq (5) dernières années (nature, montant et missions effectuées);
- la liste du personnel affecté au projet (indiquer les profils selon le modèle de curriculum vitae joint en annexe).

L'ensemble des dossiers constitutifs de l'offre financière et du dossier technique sera relié en un bloc et reproduit en quatre (4) exemplaires (l'original + 3 copies) portant la mention suivante:

**APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU
DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LE PROJET DE LA RIVIERA
OFFRE FINANCIÈRE ET DOSSIER TECHNIQUE**

L'ensemble des documents visés à l'article 11 sera mis sous enveloppe scellée portant les mentions suivantes:

Au centre:

**MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CRRAE-UMOA
Immeuble CRRAE-UMOA (4^{ème} Etage)
Angle Boulevard Botreau Roussel – Rue privée CRRAE-UMOA
01 BP 2056 Abidjan 01**

Dans le coin supérieur gauche:

**APPEL D'OFFRES N°03/AO/2015 POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU DE
CONTROLE TECHNIQUE POUR LE PROJET DE LA RIVIERA**

Signé par.....le.....

(Faire précéder la signature par la mention manuscrite «lu et approuvé»)

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné [Nom prénoms et fonction],

Agissant au nom et pour le compte de [Adresse complète du Cabinet] inscrit au Registre du Commerce et du crédit Mobilier de [lieu de résidence] sous le numéro [Numéro du registre de commerce], après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour le choix de Bureau de Contrôle Technique (BCT) pour le projet RIVIERA de la CRRAE-UMOA :

1. me soumetts et m'engage à exécuter la mission prévue au présent cahier des charges, moyennant le taux de rémunération défini suivant des hypothèses ci-après précisées et relatives aux montants hors taxes, hors droits de douane des travaux concernés par la mission de BCT :

1.1. Hypothèse 1

Supérieur ou égal à 6 000 000 000 FCFA et inférieur à 7 000 000 000 FCFA : [%];

1.2. Hypothèse 2

Supérieur ou égal à 7 000 000 000 FCFA et inférieur à 8 000 000 000 FCFA : [%];

1.3. Hypothèse

Supérieur ou égal à 8 000 000 000 FCFA : [%];

2. m'engage à maintenir mon prix pendant une période minimale de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres;
3. demande que la CRRAE-UMOA se libère des sommes dues par elle au titre du contrat, en faisant donner crédit au compte n° [numéro de compte] ouvert au nom de [Attributaire du compte] à la [Banque].

Fait à [lieu de résidence], le [jour/mois/année]

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

MODÈLE DE CURRICULUM VITAE

I. ÉTAT CIVIL

Nom :
 Prénoms :
 Attribution sur le projet :

II. FORMATION DE BASE

Diplôme	Année d'obtention	École

III. FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OU STAGES PROFESSIONNELS

Nature	Description	Année	Organisme

IV. OUTILS INFORMATIQUES

Dénomination	Fonctionnalités	Niveau

V. PARCOURS PROFESSIONNEL

Entreprise	Attributions	Années	Nature du contrat

VI. RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES EN CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Désignation du Projet	Montant du Projet	Années	Maître d'Ouvrage